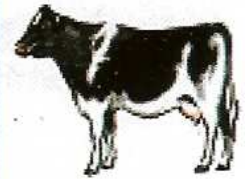


FIEVRE Q ET CHLAMYDOPHILOSE CHEZ LES RUMINANTS

Si vous constatez chez vos bovins, caprins ou ovins des **AVORTEMENTS** (surtout en fin de gestation) ou des **PROBLEMES RECURRENTS LIÉS A L'APPAREIL REPRODUCTEUR** (chez les mâles et chez les femelles), votre élevage est peut-être infecté par la **FIEVRE Q** et/ou la **CHLAMYDOPHILOSE**.



Il est important de contacter votre vétérinaire qui effectuera des analyses afin d'établir le statut de votre élevage vis-à-vis de ces maladies.

La déclaration des avortements est obligatoire. La fièvre Q et la chlamydophilose sont recherchées dans le cadre du suivi « avortements » du GDS/RESIR.



- ◆ La fièvre Q est causée par une bactérie très résistante dans le milieu extérieur ainsi qu'aux désinfectants usuels.
- ◆ La chlamydophilose (également appelée **CHLAMYDIOSE**) est causée par des bactéries qui sont **plus fragiles et moins résistantes** dans le milieu extérieur.

QUELLES SONT LES SOURCES DE CONTAMINATION ?

→ Les produits de la mise bas (écoulements, placentas), les fèces, les urines, le lait et le sperme.

COMMENT L'INFECTION SE TRANSMET-ELLE ENTRE LES ANIMAUX ?

- Inhalation de poussières contaminées,
- Ingestion d'aliments souillés par les fèces, l'urine, les produits de la mise bas,
- Voie sexuelle.

La période des mises bas est la période la plus à risque.

GRUPEMENT REGIONAL DE DEFENSE SANITAIRE DU BETAIL DE LA REUNION
N° 96 – R.N.3 – P.K.19 – 97418 LA PLAINE DES CAFRES
Tél. : 02 62 27 54 07 ♦ Fax : 02 62 27 55 47

Soyez vigilants !

CES MALADIES SONT TRANSMISSIBLES A L'HOMME.

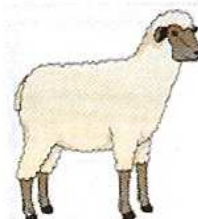
Les éleveurs, leurs familles, les vétérinaires et tout intervenant en élevage sont les personnes les plus exposées.

↳ Le risque est important pour les femmes enceintes :

- Naissance de prématuré, risque d'avortements récurrents, mortinatalité.

Mesures de prévention chez l'homme

- Pour les **femmes enceintes**, éviter le contact avec des ruminants infectés particulièrement au moment de la mise bas ;
- Manipuler les produits de la mise bas ou d'avortement avec des gants (voire un masque...)



Mesures de maîtrise de ces infections en élevage

1. Mesures hygiéniques : hygiène autour du vêlage, destruction par incinération des placentas et des fœtus, désinfection de la litière.

2. Conduite du troupeau : éviter l'introduction d'animaux dont le statut sanitaire de l'élevage d'origine est inconnu, séparer les animaux suivant les stades de gestation, isoler les femelles qui vont mettre bas, de celles qui ont avorté.

3. Mesures médicales : lors d'épisodes abortifs, traitement des animaux qui ont avorté et de ceux en fin de gestation avec des antibiotiques (consultez votre vétérinaire).

4. Vaccination (couplée ou non à une antibiothérapie) : permettrait une diminution (mais non un arrêt) de l'excrétion bactérienne et limiterait les avortements.



Cachet du vétérinaire

GROUPEMENT REGIONAL DE DEFENSE SANITAIRE DU BETAIL DE LA REUNION
N° 96 – R.N.3 – P.K.19 – 97418 LA PLAINE DES CAFRES
Tél. : 02 62 27 54 07 ♦ Fax : 02 62 27 55 47